

PANORAMA 2023 DE LA CESSION-REPRISE D'ENTREPRISES EN ILE-DE-FRANCE



Un centre d'observation de

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE
PROSPECTIVE

Novembre 2023

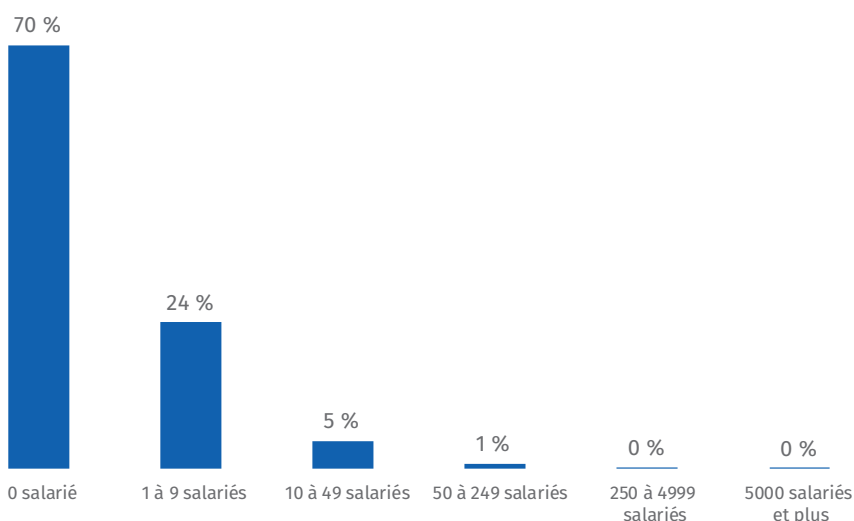
En Ile-de-France, 137 000 entreprises employant au moins un salarié ont à leur tête un dirigeant âgé de 55 ans ou plus, qui sera donc concerné par la transmission ou la cession de son entreprise à moyen ou long terme. Faute de trouver un repreneur, ces entreprises pourraient disparaître ; or 841 000 salariés travaillent pour elles. Dans les dix prochaines années, ce sont donc 84 100 emplois en moyenne qui sont potentiellement menacés de disparaître chaque année si ces entreprises ne sont pas reprises. A cela s'ajoutent 321 000 entreprises sans salarié, elles aussi concernées par la cessation d'activité de leur dirigeant d'ici dix ans. Afin de permettre à ces entreprises de poursuivre leurs activités et pour sauvegarder ces emplois, de nombreux dispositifs d'aide et de mise en relation entre dirigeants-cédants et repreneurs potentiels ont été créés

Près d'une entreprise francilienne sur trois (31,7 %), y compris les entreprises n'ayant pas de salarié, est dirigée par un chef d'entreprise âgé de 55 ans ou plus. 453 000 entreprises de moins de 50 salariés sont ou seront concernées à moyen ou long terme par la problématique du changement de dirigeant. 28,8 % de ces entreprises emploient un ou plusieurs salariés, les petites structures étant les plus nombreuses : 24,2 % d'entre elles emploient 1 à 9 salariés et 4,6 % entre 10 et 49 salariés. Faute de repreneur, ce sont donc environ 84 100 salariés en moyenne qui se trouveraient chaque année menacés par la disparition de leur entreprise.

A ces conséquences sur l'emploi s'ajoute la perte de savoir-faire liée au départ de dirigeants expérimentés. 321 000 entrepreneurs indépendants sans salarié atteindront l'âge de la retraite d'ici dix ans ; parmi ces derniers se trouve également un nombre désormais important de micro-entrepreneurs qui ne seront pas concernés par la transmission, ces entreprises n'étant pas cessibles.

Ces chiffres relatifs aux entreprises à transmettre constituent une estimation

Répartition des entreprises franciliennes dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus selon l'effectif salarié de l'entreprise



Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

maximale. En effet, les entreprises dont le dirigeant décidera de cesser son activité ne seront pas toutes concernées par la transmission : certaines disparaîtront sans chercher de repreneur(s). C'est le cas des entreprises dont l'activité est uniquement liée à la personne du dirigeant, comme les activités de conseils - ce phénomène est plus répandu pour les entreprises sans salarié que pour les en-

treprises employeuses ; d'autres seront reprises par un membre de la famille ou un employé. Certaines entreprises ne seront pas cessibles car positionnées sur un marché qui se rétrécit, ou sur des activités qui connaissent d'importantes difficultés de recrutement, d'autres n'ont pas la capacité à générer un résultat supplémentaire pour rembourser la dette de reprise et donc le cédant ne

trouvera pas de repreneur, ou du moins ne cédera pas son entreprise au prix initialement souhaité. A cela s'ajoute parfois des freins liés à la localisation de l'entreprise.

Pour les 5 040 entreprises franciliennes de 50 salariés ou plus, la problématique de la transmission est différente. En effet, il paraît peu probable que de telles entreprises disparaissent faute de repreneurs. Leur transmission est donc généralement résolue avant ou, plus rarement, au moment de la cessation d'activité du dirigeant, soit par une succession en interne, soit par l'arrivée d'un chef d'entreprise extérieur, qui bien souvent possède une expérience en tant que dirigeant. Ces entreprises, lorsqu'elles affichent une bonne santé économique, sont convoitées par de nombreux candidats à la reprise.

La cessation d'activité du dirigeant ne constitue pas la cause unique de cession des entreprises : en Ile-de-France le départ en retraite ou son anticipation est à l'origine de 60 % des transmissions d'entreprises. Si le dirigeant entame un processus de transmission à une date proche de son départ, il s'expose à plus de difficultés, la transmission devant se faire rapidement. En effet, la cession d'une entreprise est un processus complexe et généralement long, qui doit se préparer bien en amont.

Ainsi, le dirigeant doit continuer à gérer et à investir pour son entreprise. Il doit parallèlement s'approprier les mécanismes de la reprise (lettre d'intention, due diligence, garantie de passif, etc.), fixer le prix, organiser la transmission sur les plans juridique et patrimonial, trouver le ou les repreneurs...

Trouver le bon repreneur peut être un processus long, même lorsque le dirigeant opte pour une transmission en faveur de quelqu'un qu'il connaît (membre de la famille, salarié, client, concurrent). L'accompagnement du dirigeant et du repreneur est alors un facteur déterminant dans la transmission d'entreprise.

Céder au bon moment est enfin un sujet-clé : la période idéale est celle où les conditions sont optimales pour vendre (conjuncture du marché, situation de l'entreprise...), quitte à céder de façon anticipée. Pour cette raison, plus tôt l'entreprise se prépare à être

mise sur le marché, plus élevées sont les chances de réaliser une vente satisfaisante. Ainsi une bonne préparation à la transmission dure-t-elle entre 3 et 5 ans.

Le nombre de dossiers de cession est en recul en 2023 : l'inflation générale a des conséquences sur le marché de la transmission : certaines entreprises voient leur marge diminuer et préfèrent donc reporter leur projet de transmission en espérant retrouver leur marge à court terme et pouvoir ainsi mettre en vente leur entreprise quand elle présentera un meilleur bilan. Les entrepreneurs ont moins de temps à consacrer à la préparation de la transmission de leur entreprise : l'augmentation des coûts des matières premières et l'alourdissement de la facture énergétique entraînent une surcharge de travail pour les entrepreneurs qui se voient contraints de renégocier leurs contrats avec leurs fournisseurs. Les difficultés de recrutement de personnel auxquels font face les chefs d'entreprises sont également chronophages.

Le marché de l'emploi des cadres se porte bien actuellement, ce qui diminue le nombre de repreneurs de cadres expérimentés en reconversion cherchant à reprendre une entreprise. On observe donc, en 2023, moins de repreneurs personnes physiques et plus d'opérations de croissance externe d'entreprises cherchant à se développer.

Il est communément admis qu'environ 70 % des transmissions d'entreprises se font sur le « marché caché » et 30 % sur le « marché ouvert ». Le « marché caché » est celui sur lequel cédants et repreneurs se rencontrent sans que l'information que l'entreprise est à vendre ne soit rendue publique : c'est le cas des transmissions familiales, des transmissions en interne (reprise par un salarié) et des transmissions pour lesquelles les deux parties se sont rencontrées via

un réseau ou un contact commun. C'est au sein de ce marché que se réalisent les plus « belles » transactions. Les dirigeants d'entreprises privilégient le marché « caché » tant qu'ils le peuvent, la plupart d'entre eux étant réticents à ce que l'information sur la possible vente de leur entreprise s'ébruite auprès de leurs employés, clients et fournisseurs. Sur le « marché ouvert », l'information de la cessibilité d'une entreprise est publique, le plus souvent via des bourses d'opportunités mettant en relation cédants et repreneurs.

En Ile-de-France, les repreneurs sont 5 à 10 fois plus nombreux que les cédants sur le marché « ouvert ». Malgré ce déséquilibre apparent, plusieurs facteurs expliquent la nécessité de l'existence de bourses d'opportunités. La plupart des repreneurs cherchent le même profil d'entreprises : une entreprise de services en bonne santé, avec un chiffre d'affaires important et dont l'activité constitue une niche. La réalité de l'offre est différente : il s'agit de structures beaucoup plus modestes que celles présentes sur le « marché caché » et exerçant dans des secteurs d'activité autres que ceux souhaités par les repreneurs. La situation économique globale fait que les cédants n'arrivent pas à vendre leur entreprise à la valeur souhaitée, nombreux sont alors ceux qui préfèrent continuer leur activité en attendant une meilleure conjoncture.

Le commerce constitue une problématique à part :

- il existe plus de commerces à céder que de repreneurs potentiels, cette tendance s'accroît au fil des ans, les jeunes entrepreneurs préférant se tourner vers la création d'un e-commerce plutôt que vers la reprise d'un commerce avec une boutique.

- ce qui motive l'achat d'un commerce n'est pas forcément l'entreprise en elle-même (le fond), mais plus souvent l'emplacement de la boutique (les murs ou le bail).

32 %

des entreprises sont dirigées par un entrepreneur âgé de 55 ans ou plus

841 000

salariés travaillent pour des entreprises de moins de 50 salariés dont le dirigeant à 55 ans ou plus

7 ENTREPRISES A TRANSMETTRE SUR 10 SONT DES ENTREPRISES DE SERVICES

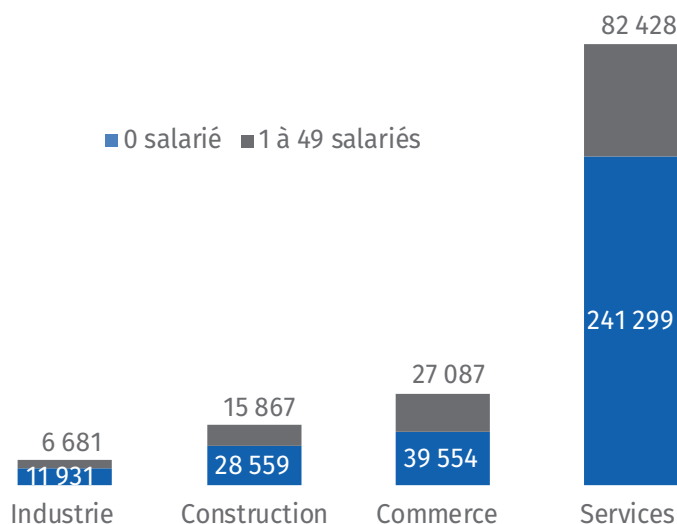
D'un point de vue sectoriel, la répartition des entreprises potentiellement à transmettre dans les 10 prochaines années est proche de celle de l'ensemble des entreprises : les entreprises de services sont plus nombreuses (71,1 %), viennent ensuite les commerces (14,7 %), la construction (9,8 %) et enfin l'industrie (4,1 %).

À l'image du tissu économique francilien au sein duquel les entreprises sont majoritairement sans salarié (79,4 %), les entreprises dont le dirigeant a 55 ans ou plus n'ont pas de salarié (70,1 %) ou peu (entre 1 et 9 salariés pour 24,2 %).

Il existe en revanche des disparités entre les secteurs d'activité : parmi les entreprises industrielles transmissibles à court ou moyen terme, 62,7 % n'emploient aucun salarié ; cette proportion est bien plus élevée pour les services (73,8 %).

En termes d'emplois, l'enjeu de la transmission d'entreprise est donc proportionnellement plus important pour l'industrie que pour les services. Mais, en nombre d'emplois menacés, c'est dans les services que l'enjeu est le plus important : en effet, 61,4 % des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus poursuivent une activité de services.

Répartition des entreprises franciliennes dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus selon le secteur d'activité de l'entreprise



Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

Répartition des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus, par tranche de salariés

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Ensemble
Industrie	62,7 %	25,8 %	9,3 %	2,1 %
Construction	63,9 %	31,3 %	4,2 %	0,7 %
Commerce	58,6 %	34,1 %	6,1 %	1,3 %
Services	73,8 %	21,2 %	4,0 %	1,1 %
Total	70,1 %	24,2 %	4,6 %	1,1 %

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

LES PETITES ENTREPRISES PROPORTIONNELLEMENT MOINS CONCERNÉES PAR LA TRANSMISSION

Hormis dans l'industrie, il existe une corrélation entre la taille de l'entreprise et l'âge du dirigeant ; ainsi, plus le nombre de salariés est élevé, plus la part de dirigeants de 55 ans ou plus est forte.

Comme il existe également de grandes disparités sectorielles, d'importants écarts apparaissent quand les variables « secteurs d'activité » et « nombre de salariés » se combinent : 49,0 % des commerces de entreprises industrielles

franciliennes ayant entre 1 et 49 salariés seront à transmettre à court ou moyen terme, tandis que ce sera le cas pour seulement 24,3 % pour les commerces n'ayant aucun salarié.

61,4 %

de ces emplois se trouvent dans des entreprises de services

Part des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus, par secteur d'activité

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Ensemble
Industrie	31,9 %	49,0 %	32,6 %	36,4 %
Construction	25,0 %	39,3 %	48,5 %	28,8 %
Commerce	24,3 %	48,4 %	53,9 %	30,7 %
Services	28,9 %	46,2 %	50,7 %	32,0 %
Total	28,0 %	45,8 %	48,9 %	31,7 %

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

84 100 EMPLOIS MENACES CHAQUE ANNEE EN ILE-DE-FRANCE

Les entreprises de moins de 50 salariés ayant à leur tête un dirigeant âgé d'au moins 55 ans emploient quelque 841 090 personnes ; en prenant l'hypothèse d'un départ en retraite du dirigeant à l'âge de 65 ans, chaque année 84 110 emplois

sont donc potentiellement menacés de disparaître si ces entreprises ne sont pas reprises. La majorité de ces salariés travaillent dans des entreprises de services - 516 600, soit 61,4 % des emplois concernés-, 170 100 emplois salariés

concernés se trouvent dans les commerces, 95 400 dans les entreprises du secteur de la construction et enfin 59 010 au sein d'entreprises industrielles.

Estimation du nombre d'emplois concernés parmi les entreprises de moins de 50 salariés

	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Total moins de 50 salariés
Industrie	19 535	39 477	59 012
Construction	50 945	44 452	95 397
Commerce	78 030	92 063	170 094
Services	213 952	302 631	516 583
Total	362 463	478 624	841 086

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

CÉDANTS ET REPRENEURS : DES PROFILS-TYPES BIEN DIFFÉRENTS.

Le réseau Transentreprise Ile-de-France, animé par la CCI Paris Ile-de-France, dispose de nombreuses informations, aussi bien quantitatives que qualitatives, permettant d'apprécier la situation du marché de la cession et de la reprise d'entreprises en Ile-de-France. L'ensemble de ces données permet de dresser un profil-type de l'entrepreneur cédant ou du repreneur.

La majorité des cédants sont des personnes en âge de préparer ou prendre leur retraite : 50 % ont 60 ans ou plus. 58 % des cessions sont motivées par la retraite du chef d'entreprise.

58 %

**des cessions sont
motivées par la retraite
du chef d'entreprise**

INADÉQUATION ENTRE LA RÉALITÉ DU MARCHÉ ET LES SOUHAITS DES REPRENEURS

L'étude des données du marché ouvert de la transmission / reprise montre une forte inadéquation entre les souhaits des repreneurs et la réalité des offres d'entreprises à reprendre.

La plupart des repreneurs visent une entreprise ayant au minimum 10 salariés et réalisant plus d'1 million d'euros de chiffre d'affaires annuel, mais les entreprises ayant de telles caractéristiques

représentent moins de 10 % des offres disponibles sur le marché ouvert.

Depuis maintenant 10 ans, la création d'entreprises connaît un véritable succès en Ile-de-France, le régime de l'auto-entrepreneur puis du micro-entrepreneur ayant permis à beaucoup de créer une petite structure pour lancer leur activité et éventuellement changer de régime et recruter ensuite. Ainsi,

beaucoup d'entrepreneurs privilégient la création d'entreprise plutôt que la reprise d'une entreprise déjà existante qui n'emploie que quelques salariés. Le choix de la création d'entreprise plutôt que la reprise d'une entreprise existante est souvent privilégié par les plus jeunes et/ou par ceux qui ne possèdent pas les fonds suffisants ou ont une possibilité restreinte d'accès à des financements.

Yves BURFIN

5 040

entreprises franciliennes de
50 salariés ou plus sont dirigées
par un chef d'entreprise âgé de
55 ans ou plus

53,9 %

des commerces de
10 à 49 salariés ont à leur tête
un chef d'entreprise
âgé de 55 ans ou plus

516 600

emplois concernés par la
cession-reprise dans les
entreprises de services de
moins de 50 salariés

MÉTHODOLOGIE

Sur la base du fichier consulaire francilien en date de fin octobre 2023, le Crocis (l'Observatoire économique régional de la CCI Paris Ile-de-France) a procédé en novembre 2023 à une estimation fine du nombre d'entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus. Le fichier consulaire de la CCI Paris Ile-de-France recense les entreprises franciliennes inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ; parmi les nombreuses informations présentes dans ce fichier se trouvent les dates de naissance des représentants légaux des entreprises. Ainsi ont pu être établis des comptages et des proportions de dirigeants âgés de 55 ans ou plus, par départements, par secteur d'activité et par tranche d'effectif. Ces chiffres ont ensuite été redressés grâce aux données présentes dans le fichier Sirene de l'Insee, daté du 31 décembre 2021. Ainsi, une estimation du nombre d'entreprises dont le chef d'entreprise est âgé de 55 ans ou plus a été réalisée, et ce par taille d'entreprises, par secteur d'activité et par département. Les activités non commerciales telles les associations, l'administration, ont été exclues du dénombrement.

Transentreprise

REPRENDRE ET CÉDER UNE ENTREPRISE

Depuis 2013 la CCI Paris Ile-de-France fait partie du réseau Transentreprise, géré par les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat en partenariat avec les professionnels de la transmission.

Transentreprise est un réseau de proximité favorisant les liens entre cédants et repreneurs, particulièrement sur le marché ouvert. Ce réseau présente aussi des opportunités de croissance externe aux PME et TPE.

Avec Transentreprise, les CCI déploient un panel de prestations variées à destination des cédants et des repreneurs, notamment :

- Sensibilisation des cédants au projet de transmission ;
- Accompagnement des chefs d'entreprises dans la mise sur le marché de leur entreprise ;
- Élaboration d'un diagnostic complet de l'affaire à céder ;
- Aide à la détermination d'un juste prix grâce à la réalisation d'une évaluation objective et argumentée ;
- Promotion des entreprises à reprendre ;
- Détection, sensibilisation et accompagnement des candidats à la reprise dans la finalisation de leur projet ;
- Participation à des salons professionnels et à des forums.

<https://www.transentreprise.com>

Directeur de la publication : Stéphane FRATACCI
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE
Rédactrice en chef : Isabelle SAVELLI
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source
Dépot légal : novembre 2023
Copyright photos : ©memyjo/Adobe Stock
ISSN : 1266-3255

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France

27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08
tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur Twitter @CROCIS_CCI_IDF

Responsable : Julien TUILLIER

Industrie - Démographie d'entreprises - Enquêtes : Yves BURFIN
Conjoncture - Benchmark européen - Tourisme : Mickaël LE PRIOL
Services - Commerce - Développement durable : Bénédicte GUALBERT
Veille économique : Marielle GUERARD, Charlotte BIZIEUX
PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT



Un centre d'observation de

